Comptabilité des immobilisations brutes

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX
Présentiel / Distanciel :
790 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX
Consultez les sessions programmées

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ
- Responsables comptables, comptables
- Collaborateurs des services comptabilité, contrôle de gestion, audit interne ou méthodes…

PRÉREQUIS
- Aucun

OBJECTIFS
- Maîtriser les enregistrements comptables liés aux opérations d'acquisition/sorties d'immobilisations
- Renseigner l'annexe des états financiers
- Traiter les aspects fiscaux courants (liasse fiscale)
- Maîtriser les bonnes pratiques en matière de contrôle interne
- Coordonner efficacement les travaux entre les services concernés par les immobilisations dans l'entreprise

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION
- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)
- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

DÉTERMINATION D'UN ACTIF ET D'UNE IMMOBILISATION
- Notion d'immobilisation
- Approche par composant
- Distinctions entre immobilisation, charge et stock

DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'ACQUISITION ET COMPTABILISATION
- Plan comptable et principe général
- Règles d'évaluation des immobilisations
- Incidence des modes de financement
- Comptabilisation et aspect fiscal
- Les amortissements
- Les différents modes de financement

KPMG Academy

Comptabilité
Comptabilité générale
C1020

Comptabilité des immobilisations brutes

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX
Présentiel / Distanciel :
790 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX
Consultez les sessions programmées

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

LA SORTIE D'IMMOBILISATION
- Les différents cas de sortie
- Comptabilisation et aspect fiscal

L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
- Principes et méthodes comptables
- Tableaux de mouvements
- Les engagements hors bilan

Cas pratique « comptabilisation des immobilisations et enregistrement au journal »